



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt six le vingt huit septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux septembre deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence du Président Monsieur Jean Michel BAYLET.

2026CC7-8-103

OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES
FONDS DE CONCOURS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. FALC Patrick (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à D.aniel BOUYAT) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M.ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume
Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. CLEMANDOT Dominique : Mme COUR Elodie : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LARREGOLA Josiane (pouvoir donné à Dominique CLEMANDOT) : M. LOPES Ernest : Mme PRADELLE Magali : M. THOMAS Bernard : Mme VALETTE Brigitte : M. ZANIN Daniel

Absents et excusés :

Commune de DUNES	: Mme VESIN Stéphanie
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC7-8-103

OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

FONDS DE CONCOURS

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 juillet 2001 relative à la politique d'aide à l'investissement des communes s'articulant autour des interventions suivantes :

- aires de jeux pour enfants :

Fonds de concours au taux de 50% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT d'équipements mobiliers par site.

- trottoirs (à l'exclusion de la voirie) :

Fonds de concours au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

- éclairage public intra-muros et enfouissement des réseaux venant en accompagnement de places ou de trottoirs :

Fonds de concours au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 450 € HT par opération.

- aménagement de places intra-muros :

Fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention districale ou communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

Considérant que ces fonds de concours traduisent la solidarité financière de la Communauté de Communes envers ses communes pour des projets d'investissement,

Vu les demandes formulées par les communes,

Considérant que la commission propectives financières et fonds de concours a rendu un avis favorable le 17-09-2026, le Président propose les projets suivants :

I – PLACES INTRA MUROS

COMMUNE D'AUVILLAR

Aménagement du parc de la propriété ROUILLON (Place des Moines)

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 Avril 2026
- Montant HT des travaux : 125 124,00 €
- Montant demandé : 36 815,00 €
- Fonds de concours proposé à 29 % : **36 815,00 €**

II – TROTTOIRS

COMMUNE DE SAINT-CIRICE

Aménagement paysager (lot 1 – tranche 2) du lotissement communal – Cheminement Doux

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2026
- Montant des travaux : 25 487,60 € HT
- Montant demandé : 8 920,66 €
- Fonds de concours proposé à 35 % : **8 921,00 €**

COMMUNE DE POMMEVIC

Aménagements urbains Chemin de l'Amiral – Trottoirs RD812 (Phase 2)

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 février 2026
- Montant des travaux : 129 831,00 € HT
- Montant demandé : 47 518,00 €
- Fonds de concours proposé à 37 % : **47 518,00 €**

COMMUNE DE LE PIN

Réfection Rue du Bourg

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2026
- Montant des travaux : 17 619,60 € HT
- Montant demandé : 4 581,10 €
- Fonds de concours proposé à 26 % : **4 581,00 €**

COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Travaux d'amélioration de la mobilité urbaine – Rue du 11 novembre

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 février 2026
- Montant des travaux : 300 385,00 € HT
- Montant demandé : 63 080,00 €
- Fonds de concours proposé à 21 % : **63 080,00 €**

III – ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX

COMMUNE DE PERVILLE

Dissimulation tranchée – Enfouissement réseaux (nouveau lotissement Route de Valence)

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 janvier 2026
- Montant des travaux : 17 000,00 € HT
- Montant demandé : 6 800,00 €
- Fonds de concours proposé à 40 % : **6 800,00 €**

COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Programme d'éclairage public 2026

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 février 2026
- Montant des travaux : 69 275,00 € HT
- Montant demandé : 23 553,00 €
- Fonds de concours proposé à 34 % : **23 553,00 €**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

I – PLACES INTRA MUROS

COMMUNE D'AUVILLAR

Aménagement du parc de la propriété ROUILLON (Place des Moines)

- Fonds de concours proposé à 29 % : **36 815,00 €**

II – TROTTOIRS

COMMUNE DE SAINT-CIRICE

Aménagement paysager (lot 1 – tranche 2) du lotissement communal – Cheminement Doux

- Fonds de concours proposé à 35 % : **8 921,00 €**

COMMUNE DE POMMEVIC

Aménagements urbains Chemin de l'Amiral – Trottoirs RD812 (Phase 2)

- Fonds de concours proposé à 37 % : **47 518,00 €**

COMMUNE DE LE PIN

Réfection Rue du Bourg

- Fonds de concours proposé à 26 % : **4 581,00 €**

COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Travaux d'amélioration de la mobilité urbaine – Rue du 11 novembre

- Fonds de concours proposé à 21 % : **63 080,00 €**

III – ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAUX

COMMUNE DE PERVILLE

Dissimulation tranchée – Enfouissement réseaux (nouveau lotissement Route de Valence)

- Fonds de concours proposé à 40 % : **6 800,00 €**

COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Programme d'éclairage public 2026

- Fonds de concours proposé à 34 % : **23 553,00 €**

Fait et délibéré le 28 septembre 2026

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **12 OCT. 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet

12 OCT. 2026

AR Préfecture

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES - FONDS DE CONCOURS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260928-2026CC7_8_103-DE

Numéro d'acte : 2026CC7_8_103

Date de décision : 28/09/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2026CC7_8_103 POLITIQUE
COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT
COMMUNES FONDS DE CONCOURS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 12/10/2026 11:39:43

Date de réception de l'AR : 12/10/2026 11:40:19